



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N°2026 04 08

Objet : Finances : VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION LOCAUX 2026

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 16/04/2026

Date de publication le 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

BAUD Marlène, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT.

Excusé donnant pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FABREGUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi des finances 2025 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant ce qui précède, M. le Maire propose pour 2026 de maintenir les taux appliqués en 2025 soit :

RESSOURCES FIS- CALES	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2025	Proposition va- riation taux	Taux 2026	Produits estimatifs 2026 (1)
Fonciers s/bâti	6 024 114 €	32,14%	0.00%	32,14%	1 936 114 €
Foncier s/non bâti	73 200 €	31,75%	0,00%	31,75%	23 241 €
Taxe d'habitation	75 400 €	8,88%	0.00%	8,88%	6 696 €

(1) Les montants ci-dessus ne prennent en compte la réforme fiscale (TH) avec le coefficient correcteur communal (en annexe formulaire N°1259 CC)

Considérant les éléments suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de M

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- DE FIXER les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

<i>Ressources fiscales</i>	<i>Taux 2026</i>
<i>Taxe sur le fonciers s/bâti (taux communal 14.06% + taux départemental 18.08%)</i>	32,14%
<i>Taxe sur le foncier s/non bâti</i>	31,75%
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS)</i>	8,88%

- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 21 avril 2026
M. Le Maire de Saône,
Lilian CALVAT



DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État